



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Ecublens/VD

Séance du : 07 avril 2022
Présidence : M. Daniel Sage
Objet : Préavis n° 2022/02 – Passerelle sur la route de la Pierre – Crédit complémentaire

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2022/02,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 125'000.- (cent vingt-cinq mille francs) pour la réalisation des travaux de construction de la passerelle sur la route de la Pierre et de l'ajouter au montant alloué par le préavis n° 2020/11.

Cette dépense complémentaire sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Routes » et la nature n° 5010 « Réseau routier », plus précisément dans le compte n° 430.5010.154 « Passerelle sur la route de la Pierre ».

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Ainsi délibéré en séance du 07 avril 2022.

Le Président

Daniel Sage



La Secrétaire

Gaëlle Weissert